

Landéda, le 14/01/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2019

**APPROBATION DU PRINCIPE DE SCHÉMA CYCLABLE ET AUTORISATION
DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR
L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE LA COMMUNE**

Dans le cadre de sa politique de renforcement de la sécurité dans la vie quotidienne et de sa politique de développement durable, la municipalité souhaite favoriser les modes de déplacements doux, à savoir la marche à pied et le vélo.

L'élaboration d'un schéma cyclable a donc été lancée en octobre 2018 avec un groupe de travail composé d'élus, d'agents et de membres d'associations de marche et de vélo. La réflexion, accompagné d'un travail de terrain approfondi a abouti un schéma directeur cyclable. Les objectifs suivants ont été suivis dans l'élaboration du schéma :

1- **Favoriser les liaisons entre les pôles de la commune et desservir les équipements publics majeurs** : du bourg au port, du bourg à Bel-Air/Troménec, du bourg vers le Vilh, du bourg vers la presqu'île.

En termes de planification des aménagements, la priorité est donnée à la desserte des écoles et des salles de sports et associatives ainsi que la médiathèque.

2- **Valoriser le réseau de chemins ruraux existants** pour limiter les investissements onéreux d'élargissement ou de sécurisation de tronçons routiers.

3- **Atténuer les effets de coupures dans les voies de circulations** en sécurisant certains carrefours dangereux.

4- **Privilégier la continuité des itinéraires** en assurant le jalonnement directionnel vers les polarités.

5- **Sécuriser la circulation cycliste sur les axes structurants** en aménageant des voies dédiées.

6- **Identifier des espaces comme lieu de rencontre** pour le covoiturage et équiper ces parkings de stationnement vélo abrités, voire sécurisé.

7- **Mettre en valeur les arrêts de car**, lieu d'échanges entre les modes de déplacements et envisager des espaces de stationnement vélo à proximité.

8- **Inciter aux modes de déplacements doux par la signalétique** indiquant une notion de temps d'éloignement et non de distance, moins parlante pour les usagers.

La mise en œuvre du schéma débutera en 2019 et se poursuivra sur plusieurs années, en lien notamment avec les travaux de voirie.

Un plan de communication et d'actions de promotion accompagnera la mise en œuvre du schéma cyclable pour inciter la population à délaisser les véhicules motorisés pour le vélo.

Le schéma est en annexe de la présente délibération.

**Délibération du conseil
municipal
N°06/19-01**

**APPROBATION DU PRINCIPE DE SCHÉMA CYCLABLE ET AUTORISATION
DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR
L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE LA COMMUNE**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Étaient présents : Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Laurent LE GOFF, Alexandre TRÉGUER, Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Ronan CORBEL, Erwan GUIZIOU, Rachel MARZIOU, Christophe CARIOU, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVÉ, Céline PRONOST, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Philippe MASQUELIER
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Cathy LARIDAN (procuration à M. CORBEL)
- Solange PELLEN (procuration à Mme POULNOT-MADEC)
- David KERLAN (procuration à Mme CHEVALIER)
- Isabelle POUILLAIN et Philippe MARTIN.

Céline PRONOST a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 21 voix pour,
M. Alexandre TREGUER, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal adopte les principes du schéma cyclable de la Commune de Landéda détaillé dans l'annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal approuve la mise en œuvre du plan d'actions de ce schéma.

ARTICLE 3 : Le Conseil municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à mettre en œuvre le schéma.

ARTICLE 4 : Le Conseil municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à solliciter toutes les aides financières de ce projets et à signer tous les actes y afférents (Département du Finistère, Région Bretagne, ADEME, Etat, ...).

Il est indiqué au Conseil Municipal que les dépenses nécessaires à la réalisation des aménagements en lien avec ce schéma seront inscrites au budget de la Commune pour l'année 2019 et les suivantes.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- L'adoption des principes du schéma cyclable de la Commune de Landéda détaillé dans l'annexe de la présente délibération.
- L'approbation de la mise en œuvre du plan d'actions de ce schéma.
- L'autorisation donnée à Madame le Maire de lancer la mise en œuvre de ce schéma dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années, au fur et à mesure des travaux de rénovations de voirie.
- L'autorisation donnée à Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à solliciter toutes les aides financières de ce projet et à signer tous les actes y afférents (conseil départemental, région Bretagne, ADEME, Etat, ...)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 01/02/2019

Reçu en préfecture le 01/02/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190128-28_01_19_06-DE

ANNEXE

Voir dossier joint à la Convocation

- Signature des conseillers municipaux présents :

CHEVALIER Christine		GUIZIOU Erwan	
KERLAN David	PROCURATION	MARZIOU Rachel	
CATTIN Jean-Luc		CARIOU Christophe	
POULNOT- MADEC Anne		LE GOFF Laurent	
THEPAUT Bernard		FAVE Danielle	
LARIDAN CATHY	PROCURATION	TREGUER Alexandre	
MARTIN PHILIPPE		GAILLARD Jean-Pierre	
PELLEN Solange	PROCURATION	PRONOST Céline	
GODEC Daniel		LOUARN Hervé	
LE CAM Pierre-Louis		MASQUELIER Philippe	
POULLAIN Isabelle		COAT PHILIPPE	
CORBEL RONAN			